



Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2018

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko » ou la « Société ») et de ses filiales pour les trois mois terminés le 31 mars 2018 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois mois terminés le 31 mars 2018. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 3 mai 2018, soit la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois mois terminés le 31 mars 2018 à la suite de la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Premier trimestre de 2018	2
Faits saillants – Postérieurs au 31 mars 2018	3
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	3
Portefeuille de placements	11
Activités en matière de développement durable	13
Activités d'exploration et d'évaluation	14
Dividendes trimestriels	14
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	15
Marché de l'or et des devises	15
Principales informations financières	16
Survol des résultats financiers	17
Liquidités et sources de financement en capital	20
Flux de trésorerie	20
Information trimestrielle	22
Perspectives	23
Transactions entre parties liées	23
Obligations contractuelles et engagements	24
Arrangements hors bilan	25
Données sur les actions en circulation	25
Événements postérieurs au 31 mars 2018	25
Risques et incertitudes	26
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	26
Base d'établissement des états financiers consolidés	27
Estimations et jugements comptables critiques	28
Instruments financiers	28
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	28
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	30
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales	31
Informations sur la Société	32

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko Itée a été formée à la suite de l'acquisition amicale de Corporation Minière Osisko (« CMO ») par Yamana Gold Inc. (« Yamana ») et Mines Agnico Eagle limitée (« Agnico Eagle ») et a débuté ses activités le 16 juin 2014. La Société est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances et de flux de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de métaux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux de métaux sur divers projets principalement au Canada. La Société détient une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore, un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard et un flux aurifère et argentifère de 4 % sur la mine d'or et d'argent Brucejack, toutes des mines canadiennes, en plus d'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration, de sociétés de développement et de sociétés de redevances.

Modèle d'affaires et stratégie

L'objectif de la Société consiste à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par des rachats d'actions et/ou le paiement de dividendes. La Société croit qu'elle peut atteindre cet objectif en misant sur l'expertise technique approfondie de son équipe pour dénicher des occasions de croissance à forte marge qui permettront à la Société de profiter des prix des matières premières et des options liées à la croissance des réserves et aux nouvelles découvertes. Osisko mise d'abord sur les actifs aurifères de qualité situés dans des juridictions favorables, exploités par des sociétés minières établies, puisqu'elle croit que ces actifs permettront d'aller chercher une meilleure évaluation sur les marchés. La Société examinera également les opportunités pour d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital. La Société peut également investir ou maintenir des investissements sous forme de lingots d'or dans le cadre de sa gestion globale de la trésorerie, par l'acquisition de lingots d'or sur le marché ou en conservant les redevances en nature reçues.

Faits saillants – Premier trimestre de 2018

- 20 036 onces d'équivalent d'or¹ gagnées au cours du trimestre (une augmentation de 92 % comparativement au T1 2017²);
- Produits trimestriels records provenant des redevances et des flux de 32,6 millions de dollars (une augmentation de 90 % comparativement au T1 2017);
- Flux de trésorerie nets records générés par les activités d'exploitation de 23,3 millions de dollars (comparativement à 12,0 millions de dollars au T1 2017);
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 2,3 millions de dollars, 0,01 \$ par action de base (comparativement à 4,1 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base au T1 2017);
- Bénéfice ajusté³ de 8,9 millions de dollars, 0,06 \$ par action de base³ (comparativement à 6,6 millions de dollars, 0,06 \$ par action de base au T1 2017);
- Dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour une contrepartie en espèces de 1,80 \$ par action et pour un produit de 25,5 millions de dollars, générant un gain⁴ de 15,5 millions de dollars, basé sur le coût décaissé⁴ des actions;
- Acquisition pour annulation de 1 607 099 actions ordinaires pour un montant de 20,3 millions de dollars (prix d'achat moyen de 12,65 \$ par action);
- Conversion de l'entente d'écoulement d'or de la propriété Matilda exploitée par Blackham Resources Limited en un flux aurifère de 1,65 %, prenant effet le 1^{er} avril 2018;
- Entente en vue d'acquérir de Victoria Gold Corp. (« Victoria ») une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payé le 16 avril 2018 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 mars 2018.

1 Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en espèces ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisé, veuillez consulter la section *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts*.

2 Trois mois terminés le 31 mars 2017 ou premier trimestre de 2017 (« T1 2017 »).

3 « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

4 Le coût décaissé d'un placement est une mesure non conforme aux IFRS correspondant au montant versé à l'acquisition d'un placement. Le gain ou la perte est calculé en soustrayant le coût décaissé du produit au comptant de la vente d'un placement.

Faits saillants – Postérieurs au 31 mars 2018

- Débours de la première tranche de la redevance de 5 % NSR acquise de Victoria pour 49,0 millions de dollars et acquisition de 100 millions d'actions ordinaires de Victoria pour 50,0 millions de dollars;
- Remboursement de la facilité de crédit renouvelable de 32,0 millions de dollars en avril; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 16 juillet 2018 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 juin 2018.

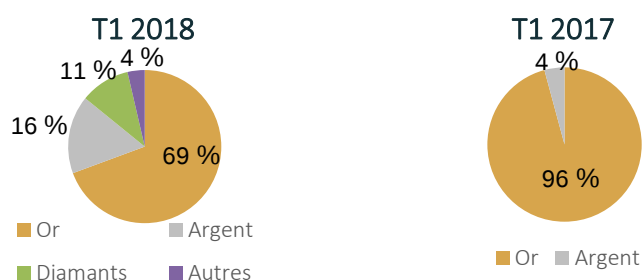
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des onces d'équivalent d'or gagnées pour les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de mines en production :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2018	2017
<u>Or</u>		
Canadian Malartic, redevance	8 077	7 483
Éléonore, redevance	1 768	1 582
Seabee, redevance ⁽ⁱ⁾	1 126	-
Island Gold, redevance	373	416
Brucejack, entente d'écoulement	515	-
Veenza, redevance	327	349
Autres	1 712	150
	13 898	9 980
<u>Argent</u>		
Mantos, flux	1 592	-
Sasa, flux	1 176	-
Gibraltar, flux (2 mois en T1 2017)	322	309
Canadian Malartic, redevance	125	127
Autres	91	2
	3 306	438
<u>Diamants</u>		
Renard, flux	2 052	-
Autres	54	-
	2 106	-
<u>Autres métaux</u>		
Kwale, redevance	726	-
Total des onces d'équivalent d'or	20 036	10 418

- (i) Prenant effet le 1^{er} janvier 2018, Osisko a choisi de recevoir la redevance Seabee en nature. Au cours des trois premiers mois terminés le 31 mars 2018, Osisko a reçu la redevance en espèces reliée à la livraison du quatrième trimestre de 2017 ainsi que la redevance en nature reliée à la production du premier trimestre de 2018.

Onces d'équivalent d'or par produit



Prix moyen des métaux et taux de change

	Pour les trois mois terminés le 31 mars	
	2018	2017
Or ⁽¹⁾	1 329 \$	1 219 \$
Argent ⁽²⁾	17 \$	17 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,2647	1,3238

(1) Prix pm en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*

(2) Prix en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*

(3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts

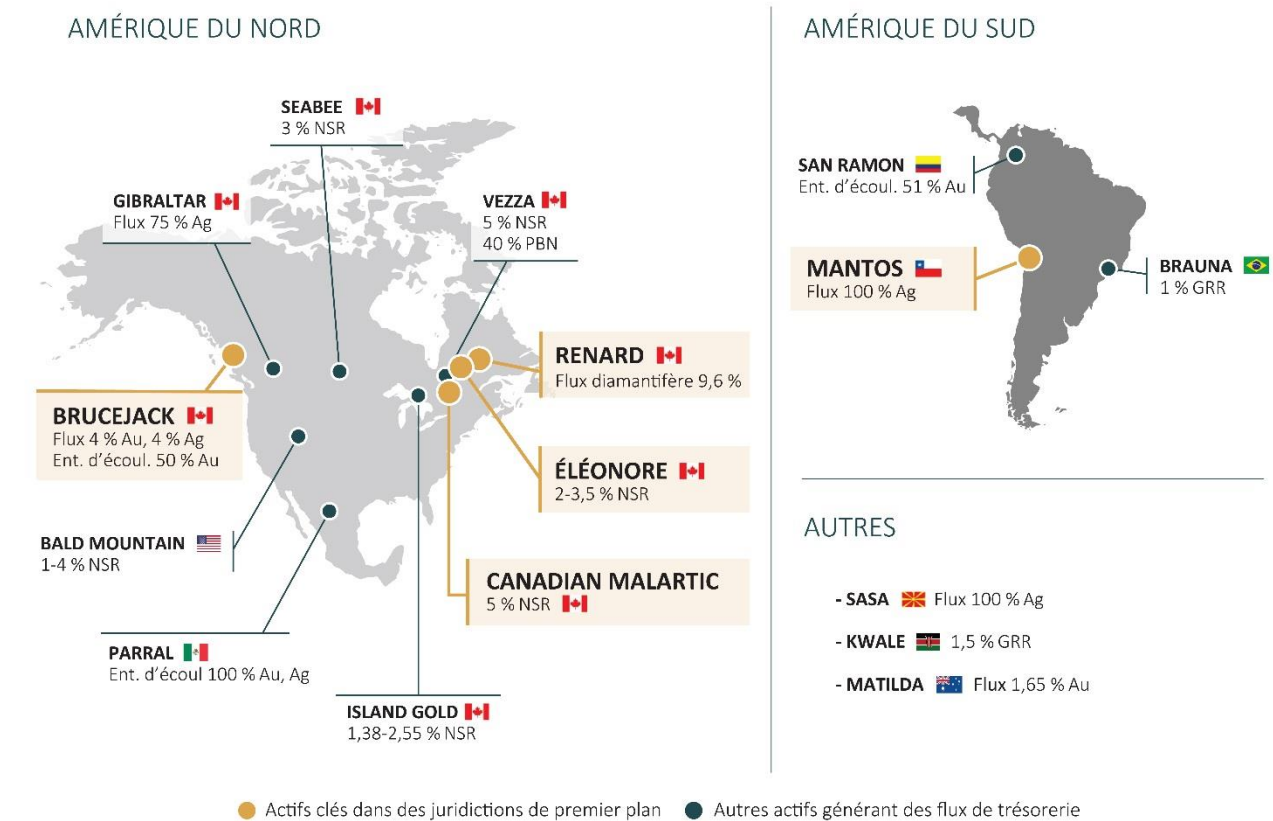
Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction	Étape
<u>Redevances</u>					
Canadian Malartic	Agnico Eagle/Yamana	5,0 % NSR	Au	Canada	Production
Éléonore	Goldcorp Inc.	2,0-3,5 % NSR	Au	Canada	Production
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR	Rutile, ilménite, zircon	Kenya	Production
Seabee	SSR Mining Inc.	3 % NSR	Au	Canada	Production
Island Gold ⁽¹⁾	Alamos Gold Inc.	1,38-2,55 % NSR	Au	Canada	Production
Veza	Ressources Nottaway Inc.	5 % NSR et 40 % PBN	Au	Canada	Production
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽⁸⁾	Diamants	Brésil	Production
Bloc Hewfran ⁽¹⁾	Ressources Métanor inc.	1,7 % NSR	Au	Canada	Production
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke & Trapper	Kinross Gold Corporation	1 % / 4 % NSR	Au	É.-U.	Production
Pan	Fiore Gold Ltd	4 % NSR	Au	É.-U.	Production
Casino	Western Copper & Gold Corporation	2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada	Développement
Ollachea	Kuri Kullu / Minera IRL	1 % NSR	Au	Pérou	Développement
King Island	King Island Scheelite Limited	1,5 % GRR	Tungstène	Australie	Développement
Ambler	NovaCopper US Inc.	1 % NSR	Cu, Zn	É.-U.	Développement
Rakkuri	Hannans Reward Ltd	1,5 % NSR	Fe, Cu, Ag	Suède	Développement
Lamaque ⁽¹⁾	Eldorado Gold Corp.	1,7 % ⁽⁶⁾ NSR	Au	Canada	Développement
Dublin Gulch	Victoria	5,0 % NSR	Au	Canada	Développement
Cariboo	Barkerville Gold Mines	2,25 % NSR	Au	Canada	Exploration
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	1,5 % NSR	Au	Canada	Exploration
Hermosa	Arizona Mining Inc.	1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.	Exploration
Pandora	Agnico Eagle/Yamana ⁽²⁾	2 % NSR	Au	Canada	Exploration
Malartic – Odyssey Nord	Agnico Eagle/Yamana	3 % NSR	Au	Canada	Exploration
Malartic – Odyssey Sud	Agnico Eagle/Yamana	5 % NSR	Au	Canada	Exploration
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	3 % NSR ⁽³⁾	Ag, Cu	É.-U.	Exploration
Propriétés Baie-James	Minière Osisko inc.	1,5-3,5 % NSR ⁽⁴⁾	Au, Ag	Canada	Exploration
Propriétés Baie-James	Minière Osisko inc.	2,0 % NSR ⁽⁴⁾	Autres que Au, Ag	Canada	Exploration
Propriétés du camp minier de Bathurst	Métaux Osisko inc.	1 % NSR	Zn et autres métaux	Canada	Exploration

Résumé des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts (suite)

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction	Étape
<u>Redevances (suite)</u>					
Projets Québec Genex	Métaux Osisko	1 % NSR	Zn et autres métaux	Canada	Exploration
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	0,5 % NSR	Au	É.-U.	Exploration
Neita	Unigold Inc.	Option – 2 % NSR (2,0 M\$ pour exercer)	Au	République dominicaine	Exploration
La Fortuna	Minera Alamos Inc.	Option – 4 % NSR (9,0 M\$ pour exercer)	Au	Mexique	Exploration
Yellowknife City Gold	TerraX Minerals Inc.	Option – 3 % NSR (4,0 M\$ pour exercer)	Au	Canada	Exploration
Tijirit	Algold Resources Ltd	1,5 % NSR	Au	Mauritanie	Exploration
<u>Flux</u>					
Renard	Stornoway Diamond Corporation	9,6 %	Diamants	Canada	Production
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	100 %	Ag	Chili	Production
Sasa	Central Asia Metals plc	100 %	Ag	Macédoine	Production
Gibraltar	Taseko Mines Limited	100 %	Ag	Canada	Production
Matilda	Blackham Resources Limited	1,65 %	Au	Australie	Production
Brucejack	Pretium Resources Inc.	4 %	Au, Ag	Canada	Production
Amulsar	Lydian International Ltd	4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie	Développement
Back Forty	Aquila Resources Inc.	18,5 % Au / 75 % Ag	Au, Ag	É.-U.	Développement
Horne 5 ⁽⁷⁾	Ressources Falco ltée	Flux ou 1 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada	Développement
White Pine North, Copperwood et Keweenaw	Highland Copper Company Inc.	Option de flux (26,0 M\$ US pour exercer)	Ag	É.-U.	Exploration
<u>Ententes d'écoulement</u>					
Brucejack	Pretium Resources Inc.	Entente d'écoulement	Au, Ag	Canada	Production
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement	Au	Mexique	Production
San Ramon	Red Eagle Mining Corp.	Entente d'écoulement	Au	Colombie	Production
Amulsar	Lydian International Ltd	Entente d'écoulement	Au, Ag	Arménie	Développement
Yenipazar	Aldridge Minerals Inc.	Entente d'écoulement	Au	Turquie	Développement

- (1) Après la vente d'un intérêt de 15 % sur les redevances acquises de Teck Resources Limited à la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- (2) En décembre 2017, Yamana a annoncé qu'Agnico Eagle acquerra sa participation de 50 % dans les propriétés d'exploration conjointement détenues dans Canadian Malartic Corporation, à l'exception des propriétés reliées à la mine Canadian Malartic. La transaction a été conclue au début de 2018 et Agnico Eagle est alors devenu le seul détenteur de ces propriétés d'exploration.
- (3) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.
- (4) Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »). En vertu de la première entente, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation d'Osisko dans 26 des propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon et de quatre autres propriétés d'exploration) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. En vertu de la seconde entente d'acquisition de participation, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans. Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 27 propriétés. Les nouvelles propriétés acquises par Minière Osisko dans une région déterminée durant une période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.
- (5) En mars 2018, Osisko et Blackham Resources Limited ont conclu une entente pour convertir l'entente d'écoulement (qui était applicable sur 55 % de la production d'or de la mine Matilda) en un flux aurifère de 1,65 %.
- (6) Eldorado Gold Corp. détient une option de rachat sur 1 % de la redevance NSR pour 2,0 millions de dollars.
- (7) En mai 2016, Osisko a conclu une entente de financement de 10,0 millions de dollars avec Falco qui sera appliquée en réduction d'un flux de métaux qui doit être négocié avec Falco d'ici le 31 octobre 2017, ou sera converti en une redevance de 1 % NSR sur le projet Horne 5, si aucune entente de flux de métaux n'est conclue. Le 29 novembre 2017, la date d'échéance du prêt a été prolongée au 31 mai 2018.
- (8) Redevance sur le revenu brut ou *gross revenue royalty* (« GRR »).

Principaux actifs en production



Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Agnico Eagle et Yamana)

Un des actifs principaux de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Yamana et Agnico Eagle (les « partenaires »). La propriété Canadian Malartic englobe la mine Canadian Malartic, qui a été construite et développée par Corporation Minière Osisko et où la production a débuté en avril 2011. Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la douzième en importance à l'échelle mondiale.

En février 2018, une première estimation des ressources minérales présumées a été publiée pour le gîte East Malartic, qui se trouve sur la propriété de la mine Canadian Malartic, près de la zone Odyssey. Les ressources minérales présumées s'élèvent à 2,4 millions d'onces d'or (38,0 millions de tonnes à une teneur de 2,02 grammes d'or par tonne) au-dessus de 1 000 mètres de profondeur.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur la zone Odyssey Sud, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko. En février 2017, les partenaires ont annoncé une première estimation de ressources minérales présumées sous terre pour Odyssey de 1,4 million d'onces d'or (20,7 millions de tonnes à une teneur de 2,15 grammes d'or par tonne).

Mise à jour des activités

En février 2018, Agnico Eagle a publié ses objectifs de production aurifère pour la mine Canadian Malartic à 650 000 onces en 2018 et en 2019 et 690 000 onces en 2020.

Le 26 avril 2018, Agnico Eagle a communiqué ses résultats pour le premier trimestre de 2018 et a annoncé une production trimestrielle d'or record à 166,806 onces à Canadian Malartic. La production d'or au premier trimestre de 2018 a augmenté en comparaison à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la hausse des débits et des teneurs. Le projet d'expansion Barnat continue de progresser conformément à l'échéancier et au budget et les activités de production sont prévus débiter à la fin de 2019.

Agnico Eagle a communiqué que le programme d'exploration de 2018 consistera en 140 000 mètres de forage, y compris 80 000 mètres pour évaluation dans les parties supérieures et intermédiaires de la zone East Malartic. À l'heure actuelle, trois foreuses sont en activité au projet East Malartic et six au projet Odyssey. Au premier trimestre de 2018, 22 089 mètres de forage (46 trous) ont été réalisés au projet Odyssey et 13 600 mètres (18 trous) au projet East Malartic.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 14 février 2018 intitulé « *Agnico Eagles reports fourth quarter and full year 2017 results* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 26 avril 2018 intitulé « *Agnico Eagle communique ses résultats du premier trimestre de 2018; les projets d'aménagement au Nunavut progressent selon le budget et l'échéancier prévus; les forages d'exploration de nombreux projets ont donné des résultats favorables* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Goldcorp Inc.)

Par le biais de l'acquisition de Mines Virginia inc. (« Virginia ») en 2015, Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Goldcorp Inc. (« Goldcorp »). La production commerciale à la mine Éléonore a été déclarée le 1^{er} avril 2015. La redevance actuelle est de 2,2 % NSR.

Mise à jour des activités

En janvier 2018, dans le cadre d'une mise à jour lors d'une Journée des investisseurs, Goldcorp a présenté ses perspectives pour la mine Éléonore. Le nouveau plan d'exploitation prévoit une réduction du profil de production à long terme de la propriété à approximativement 360 000 onces d'or en 2018 et 400 000 onces d'or par la suite.

Le 25 avril 2018, Goldcorp a publié ses résultats du premier trimestre de 2018 et mentionne que, comme prévu, la production d'or a été inférieure à celle de la période comparable l'an dernier, en raison de l'optimisation de la séquence d'exploitation minière. Il était planifié que le nombre de tonnes traitées à Éléonore soit moins élevé au premier semestre de 2018, tout comme il est prévu que ce nombre augmente au deuxième semestre de l'année, du fait de la séquence d'exploitation et du processus d'accroissement. Goldcorp a aussi publié qu'au cours du premier trimestre de 2018, Éléonore a fait progresser la rampe jusqu'au fond du puits dans l'horizon cinq, en avance sur l'échéancier, donnant ainsi accès à l'horizon cinq pour l'exploitation minière (chantiers additionnels). Les fronts d'extraction minière additionnels rendront l'exploitation plus flexible et appuieront des coûts d'extraction moins élevés à l'unité. Goldcorp a déclaré qu'avec la réalisation de cette composante d'infrastructure clé, la mine est en voie d'atteindre des taux de production d'or à long terme optimal d'ici la deuxième moitié de 2018.

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de gestion de Goldcorp pour les trois mois terminés le 31 mars 2018 et déposé sur SEDAR au www.sedar.com, ainsi que la présentation de la Journée des investisseurs 2018 disponible au www.goldcorp.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

La mine diamantifère Renard, exploitée par Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway »), est la première mine de diamants du Québec et la sixième au Canada. Elle est située à environ 250 km au nord de la communauté crie de Mistissini et à 350 km au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. La production commerciale a été déclarée le 1^{er} janvier 2017. Conformément aux modalités de l'entente de flux de Renard visant la vente à terme de diamants, Osisko a droit à 9,6 % de la production de diamants de la mine Renard en contrepartie de paiements de 50 \$ US le carat, assujettis à une augmentation annuelle de 1 % après le 1^{er} janvier 2020.

Mise à jour des activités

Le 11 avril 2018, Stornoway a publié que la production de diamants au premier trimestre à la mine Renard était de 285 851 carats produits de 562 520 tonnes de minerai traitées à une teneur moyenne de 51 carats par centaine de tonnes (« cpct »). La teneur et le nombre de carats récupérés pendant le trimestre reflètent le traitement de minerai extrait de plus faible teneur et de minerai des aires de stockage, au moment où la mine Renard passait d'une exploitation à ciel ouvert à une exploitation souterraine. Stornoway s'attend à compléter la transition d'ici la fin du deuxième trimestre de 2018.

Au cours du premier trimestre de 2018, Stornoway a déclaré des ventes de 399 135 carats à un prix moyen de 112 \$ US le carat (141 \$ le carat) en trois séances de vente. La troisième vente sera enregistrée au deuxième trimestre de 2018, la livraison aux clients ayant été faite en avril. Par conséquent, Osisko enregistrera les produits et les onces d'équivalent d'or gagnées de cette vente au deuxième trimestre de 2018, lesquels sont estimés à 1,7 million de dollars et à 1 000 onces d'équivalent d'or.

Stornoway a mentionné que les prix de vente obtenus au premier trimestre sont égaux ou supérieurs aux valeurs annoncées en janvier 2018 dans ses prévisions pour l'exercice 2018. La production en carats au premier trimestre était inférieure à celle prévue. Dès lors, une production en carat plus élevée que prévu pour le reste de l'année sera nécessaire pour atteindre les objectifs de production de Stornoway pour l'exercice 2018 de 1,6 million de carats produits et de 1,6 million de carats vendus.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Stornoway du 11 avril 2018 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats de production et de ventes du premier trimestre 2018* » déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre, est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama. L'entente de flux de Mantos est sur la durée de vie de la mine et correspond à 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage du flux s'établira à 30 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux de Mantos correspond à 25 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale en propriété exclusive d'Osisko. Mantos peut choisir de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en 2018, 2019 ou 2020, pourvu que Mantos ait livré pas moins de 1,99 million d'onces d'argent à OBL en vertu de l'entente de flux, auquel cas Mantos devra faire un paiement au comptant de 70,0 millions de dollars US à OBL.

OBL a un droit de premier refus à l'égard de tout financement par Mantos de redevances, de flux, de participations ou de droits dans la production d'or de la mine de cuivre Mantos Blancos ou de la mine Mantoverde avant le 30 juin 2018.

Mise à jour des activités

La production d'argent à la mine et à l'usine de concentration de Mantos Blancos pour le premier trimestre de 2018 était de 143 671 onces d'argent payable, ce qui est légèrement moins élevé qu'à la même période en 2017, en raison des phases à teneur moins élevée en argent qui ont été exploitées.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur Mantos Blancos (« PDC-MB ») progressent conformément au plan et l'étude de faisabilité a été achevée par Hatch en avril 2018. Le projet PDC-MB devrait augmenter la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux ont tous été obtenus.

Le flux Brucejack (Pretium Resources Inc.)

La mine d'or Brucejack (« Brucejack ») de Pretium Resources Inc. (« Pretium ») est située au nord-ouest de la Colombie-Britannique, à environ 65 km au nord de Stewart, et s'étend sur approximativement 122 000 hectares. Pretium a déclaré la production commerciale à Brucejack le 3 juillet 2017. L'entente de flux de Brucejack a une date de livraison débutant le 1er janvier 2020 et prévoit un flux d'or et d'argent de 8 % payable à OBL et à un autre partenaire (ensemble les « partenaires du flux de Brucejack ») (4 % attribuable à OBL). La durée du flux Brucejack est la date à laquelle Pretium aura vendu aux partenaires du flux de Brucejack 7 067 000 onces d'or et 26 297 000 onces d'argent, y compris les livraisons effectuées selon l'entente d'écoulement.

Les droits de rachat et de rachat partiel détenus par Pretium relativement à la partie du flux d'OBL sont les suivants :

Droit	Description	Date d'élection	Total
Rachat (2018)	Droit de racheter la totalité du flux	31 décembre 2018	119,0 M\$ US (149,3 M\$)
Rachat partiel (2018)	Droit de réduire le pourcentage du flux de 4 % à 1,5 %	31 décembre 2018	75,0 M\$ US (94,1 M\$)
Rachat (2019)	Droit de racheter la totalité du flux	31 décembre 2019	136 M\$ US (170,6 M\$)
Rachat partiel (2019)	Droit de réduire le pourcentage du flux de 4 % à 2 %	31 décembre 2019	75,0 M\$ US (94,1 M\$)

L'entente de flux de Brucejack est aussi assujettie à certaines dispositions relatives au changement de contrôle.

Si Pretium n'exerce pas le droit de réduire ou de racheter le flux de métaux précieux affinés au plus tard le 31 décembre 2019, un montant de 20,0 millions de dollars US devra être payé par Pretium (10,0 millions de dollars US attribuables à OBL) et un flux de 8 % (4 % attribuable à OBL) sera payable sur les métaux précieux affinés à compter du 1er janvier 2020, avec un paiement de 400 \$ US par once d'or et de 4,00 \$ US par once d'argent.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné (déduction faite des onces livrées conformément à l'entente de flux de Brucejack qui est décrite ci-dessus). OBL est tenue de payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars américains par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'applique à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par le projet Brucejack, déduction faite du pourcentage d'or affiné devant être livré conformément à l'entente de flux de Brucejack (soit entre 0 % et 4 % attribuables à OBL), sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière décrite ci-dessus. Pretium a l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement de l'une des façons suivantes :

- (i) le 31 décembre 2018, Pretium peut choisir de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 11 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 11 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées; ou
- (ii) le 31 décembre 2019, Pretium peut choisir de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Mise à jour des activités

Le 11 avril 2018, Pretium a déclaré une production d'or de 75 689 onces pour le premier trimestre de 2018. En effet, la production d'or s'est améliorée de manière constante au cours du premier trimestre, avec 32 910 onces d'or produites en mars. La direction signale que le programme de contrôle de la teneur a été complètement intégré au processus minier et que le taux de développement sous terre a augmenté, d'où l'ajout de chantiers à l'inventaire. Pretium mentionne qu'elle se concentrera sur l'augmentation de la teneur à l'usine au deuxième trimestre de 2018 et qu'elle reste sur la bonne voie pour atteindre son objectif de production pour le premier semestre de 2018 de 150 000 à 200 000 onces d'or. La production sur une base régulière devrait être atteinte entre la moitié et la fin de 2018.

Pour plus d'information sur Brucejack, veuillez consulter le communiqué de presse de Pretium du 11 avril 2018 intitulé « Brucejack Mine Q1 2018 Production Update » déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining »).

Mise à jour des activités

Le 11 avril 2018, SSR Mining a déclaré un débit de traitement trimestriel record à la mine Seabee de 93 269 tonnes, pour un total de 23 717 onces d'or produites. Selon la direction de SSR Mining, avec la mise en service du nouveau circuit de concentration par gravité à la fin du premier trimestre, la quantité d'or dans le circuit a augmenté d'approximativement 2 400 onces d'or, ce qui devrait avoir un effet positif sur la production d'or pour le reste de 2018.

La production d'or à Seabee est estimée entre 85 000 et 92 000 onces pour 2018.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 11 avril 2018 intitulé « *SSR Mining Reports First Quarter 2018 Production Results* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Située en Macédoine, la mine Sasa est l'une des plus grandes mines d'argent, de plomb et de zinc en Europe qui produit environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 dollars US par once (plus les coûts d'affinage) d'argent affiné qui sera augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation. Le 6 novembre 2017, Central Asia Metals plc (« Central Asia ») a clôturé l'acquisition de Lynx Resources.

Mise à jour des activités

Le 12 avril 2018, Central Asia a déclaré des ventes de 108 680 onces d'argent payable pour le premier trimestre de 2018.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 12 avril 2018 intitulé « *Q1 2018 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

La mine Kwale, exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources »), est située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur de terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa, la principale installation portuaire en Afrique orientale. Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine.

Mise à jour des activités

Le 18 avril 2018, Base Resources a publié les faits saillants de ses activités au premier trimestre, en mettant l'accent sur le raffermissement des prix pour tous les produits, le démarrage réussi du projet d'optimisation de la phase 2 de Kwale et le début d'une prochaine phase de forage d'exploration à Kwale.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 18 avril 2018 déposé sur leur site web au www.baseresources.com.au.

Gibraltar Stream (Taseko Mines Limited)

Le 3 mars 2017, Osisko a clos l'acquisition d'un flux argentifère lié à l'argent produit à la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), située en Colombie-Britannique, au Canada, avec Gibraltar Mines Ltd (« Gibco »), une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Ltd (« Taseko »), qui détient une participation de 75 % dans Gibraltar. Osisko a versé à Taseko un montant de 33,0 millions de dollars US (44,3 millions de dollars) en espèces pour acheter un flux argentifère et 3,0 millions de bons de souscription de Taseko. En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée.

En vertu du flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

La Société reçoit des redevances en nature en vertu de sa redevance NSR (entre 1,38 % et 2,55 %) sur la mine Island Gold depuis le premier trimestre de 2016; la mine est actuellement exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos »). Alamos a acquis Richmond Mines inc. (« Richmond ») en novembre 2017.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Le projet Amulsar est un dépôt de quartzite aurifère situé dans le sud de l'Arménie qui est à l'étape du développement et de la construction. La production devrait commencer au deuxième semestre de 2018. Le projet Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 142 454 onces d'or affiné et 695 549 onces d'argent affiné soient livrées. L'accord de flux comprend les paiements de transfert par OBL à Lydian International Ltd (« Lydian ») de 400 dollars US par once d'or affiné et 4,00 dollars US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55 millions de dollars US (34,38 millions de dollars US attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50 millions de dollars US (31,25 millions de dollars US attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de développement ou de construction

Le 22 février 2018, Lydian a annoncé que les activités de construction à Amulsar ont continué de bien progresser dans les secteurs clés : l'ingénierie est presque terminée, l'approvisionnement approche les 90 % et plus de 50 % des travaux de construction ont été réalisés.

La direction de Lydian a annoncé que la production initiale d'or est toujours prévue pour le troisième trimestre de 2018, même si certains secteurs ont progressé moins vite que prévu, principalement du fait de conditions géotechniques défavorables dans plusieurs secteurs qui ont nécessité des mesures d'atténuation et ont repoussé une partie des activités de construction à la saison hivernale. Les jours de travail perdus en raison de la température sont conformes aux délais prévus à l'échéancier.

Pour plus d'information sur le projet Amulsar, veuillez consulter le communiqué de presse de Lydian du 22 février 2018 intitulé « *Lydian Provides Construction Update for its Amulsar Gold Project* » déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Portefeuille de placements

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions de sociétés cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux de revenus ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc (« Osisko Mining »), Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), Dalradian Resources Inc. (« Dalradian ») et Ressources Falco ltée (« Falco »). Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Au cours des trois mois terminés le 31 mars 2018, Osisko a acquis des placements d'une valeur de 13,6 millions de dollars et a vendu des placements d'un montant de 25,6 millions de dollars, y compris 25,5 millions de dollars pour le dépôt de ses actions d'AuRico Metals Inc. à la suite de l'acquisition de la société par Centerra Gold Inc.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables au 31 mars 2018 (en milliers de dollars) :

Titres négociables	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾
	\$	\$
Entreprises associées	257 878	271 859
Autres	79 110	79 110
	336 988	350 969

(i) La valeur comptable représente le montant enregistré au bilan, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements en titres négociables d'entreprises associées et la juste valeur pour les investissements en titres négociables dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 mars 2018.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société au 31 mars 2018 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues ⁽ⁱ⁾	Participation ⁽ⁱ⁾	Coût décaissé ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Juste valeur ^{(i),(ii)}
		%	\$	\$
Minière Osisko inc.	32 302 034	15,5	73 383	82 370
Barkerville Gold Mines Ltd	142 309 310	32,6	71 286	88 232
Dalradian Resources Inc.	31 717 687	8,9	39 733	30 449
Ressources Falco ltée	23 927 005	12,7	15 432	18 902

(i) Au 31 mars 2018.

(ii) Voir le tableau ci-dessus pour la définition de juste valeur.

(iii) Le coût décaissé d'un placement est une mesure non conforme aux IFRS correspondant au montant versé à l'acquisition d'un placement.

Minière Osisko inc.

La Société déteint une redevance de 1,5 % NSR sur la propriété Lac Windfall de Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), qui procède actuellement à un programme de forage de 800 000 mètres et à un programme métallurgique. La construction d'une rampe d'exploration progresse et Minière Osisko prévoit une mise à jour des ressources ainsi qu'une évaluation économique préliminaire au deuxième trimestre de 2018 pour la propriété Lac Windfall.

En 2016 et en 2017, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko sur des propriétés détenues par Osisko dans la région de la Baie-James. La transaction est décrite dans le *tableau Sommaire des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts* du présent rapport de gestion. Au 31 mars 2018, la Société détenait 32 302 034 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,5 % dans Minière Osisko (15,5 % au 31 décembre 2017). Puisque certains administrateurs d'Osisko sont aussi des administrateurs de Minière Osisko et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Barkerville Gold Mines Ltd

Barkerville se concentre sur le développement de son vaste ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, où elle a réalisé un programme de forage de 157 000 mètres. Osisko détient une redevance de 2,25 % NSR de même qu'un droit de premier refus relié à toute entente de flux d'or reçu par Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo.

Le 2 mai 2018, Barkerville a annoncé l'estimation initiale des ressources minérales pour les gisements Cow et Island Mountain pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100%. L'estimation des ressources minérales souterraines comprend Cow Mountain et Valley Zones sur Cow Mountain et Zhaft Zone et Mosquito Creek sur Island Mountain à une teneur de coupure de 3,0 grammes d'or par tonne métrique. Une ressource minérale sur Bonanza Ledge et BC Vein est également incluse. La ressource est définie sur 6 kilomètres du territoire de 67 kilomètres de Barkerville. Des forages intercalaires et d'exploration sont en cours et des mises à jour sur les ressources seront présentées chaque année. L'estimation des ressources minérales a été réalisée par Talisker Exploration Services Inc. et validée par InnovExplo Inc., un cabinet-conseil indépendant basé à Val-d'Or, au Québec. Barkerville a indiqué que les ressources minérales du projet aurifère Cariboo

étaient estimées à 1,60 million d'onces d'or dans la catégorie mesurée et indiquée (8,1 millions de tonnes à une teneur de 6,1 grammes d'or par tonne) et 2,16 millions d'onces d'or dans la catégorie inférée (12,7 millions de tonnes à une teneur de 5,2 grammes d'or par tonne).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 2 mai 2018 intitulé « *BGM Defines Cow and Island Moutains Maiden Underground Resource and Barkerville Mountain Update* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 mars 2018, la Société détenait 142 309 310 actions ordinaires correspondant à une participation de 32,6 % dans Barkerville (32,7 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également le président du conseil d'administration de Barkerville et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Barkerville depuis 2016 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Dalradian Resources Inc.

Dalradian se consacre à l'avancement de son projet aurifère à haute teneur de Curraghinalt situé en Irlande du Nord. Au 31 mars 2018, Osisko détenait 31 717 687 actions ordinaires correspondant à une participation de 8,9 % dans Dalradian (8,9 % au 31 décembre 2017). L'entente de souscription conclue entre Osisko et Dalradian en 2017 contient différentes clauses restrictives et droits, y compris notamment un accord moratoire, des droits de participation en faveur d'Osisko afin de maintenir son niveau de participation dans Dalradian et le droit d'égaliser toute autre offre de financement de projets. Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est aussi un administrateur de Dalradian et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Dalradian depuis 2012 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco Itée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. En vertu d'un financement de 10,0 millions de dollars réalisé en 2017 entre Osisko et Falco, les sociétés doivent négocier un flux (le financement de 10,0 millions de dollars sera appliqué en réduction du flux) d'ici le 31 mai 2018. Si aucune entente de flux de métaux n'est conclue, le financement sera converti en une redevance de 1 % NSR sur le projet Horne 5. Au 31 mars 2018, Osisko détenait 23 927 005 actions ordinaires correspondant à une participation de 12,7 % dans Falco (12,7 % au 31 décembre 2017). Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Falco et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 16 octobre 2017, intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé au www.sedar.com.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec les différents paliers de gouvernement au Québec – fédéral, provincial, municipal et des Premières Nations;
- Soutenir le développement économique dans les régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière;
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement dans les domaines du développement durable.

Activités d'exploration et d'évaluation

En vertu de l'entente d'acquisition de participation conclue avec Minière Osisko, décrite dans le tableau *Résumé des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts* du présent rapport de gestion, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Durant les trois mois terminés le 31 mars 2018, les investissements s'élèvent à 0,1 million de dollars, déduction faite des crédits d'impôt. Au cours de cette période, la Société a aussi reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 1,2 million de dollars. Au 31 mars 2018, la valeur comptable du projet Coulon était de 60,0 millions de dollars (59,9 millions de dollars au 31 décembre 2017) et la valeur comptable des autres propriétés, y compris celles incluses aux ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko, était de 42,3 millions de dollars (42,3 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 16 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u> \$	<u>Date de fermeture des registres⁽ⁱ⁾</u>	<u>Date de versement⁽ⁱ⁾</u>	<u>Dividendes payés ou payables</u> \$
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
16 février 2018	0,05	30 mars 2018	16 avril 2018	7 811 000
3 mai 2018	0,05	29 juin 2018	16 juillet 2018	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾
Cumul de l'année 2018	<u>0,10</u>			

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 29 juin 2018 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société dispose un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires américains (à compter du dividende versé le 16 octobre 2017) de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou du New York Stock Exchange (« NYSE »), soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires au TSX ou au NYSE pendant la période de cinq (5) séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société. Les participants au RRD n'ont pas à payer de commissions de courtage, d'honoraires ni d'autres frais administratifs pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du RRD.

Au 31 mars 2018, les détenteurs de 27 302 917 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, ce qui représente des dividendes payables de 1 365 000 \$. Durant les trois mois terminés le 31 mars 2018, la Société a émis 24 513 actions ordinaires en vertu du RRD, à un escompte de 3 %. En avril 2018, 113 459 actions ordinaires ont été émises en vertu du RRD, à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En octobre 2016, le TSX a approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2016 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2016, Osisko pouvait acquérir jusqu'à 5 330 217 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016 étaient autorisés jusqu'au 23 octobre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société avait acquis un total de 150 000 actions ordinaires pour annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016, pour un montant de 1 823 000 \$, qui a été payé en 2017.

En décembre 2017, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2017 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2017, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 567 441 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 31 mars 2018, Osisko a acquis un total de 1 607 099 actions ordinaires pour annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017, pour un montant de 20,3 millions de dollars (prix d'acquisition moyen de 12,65 \$ par action) attendu que la direction d'Osisko a jugé que les actions ordinaires d'Osisko étaient sous-évaluées.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Les prix des matières premières ont augmenté au début de 2018, stimulés par la croissance économique mondiale et la dépréciation du dollar américain. L'or a commencé l'année sur une note positive, mettant à profit les gains réalisés à la fin de décembre 2017 avec des prix supérieurs à 1 366 \$ US en janvier 2018, surpassant le sommet de 1 357 \$ US atteint en septembre 2017. Le prix de l'or a gagné 10 % depuis ses bas de décembre 2017 et a enregistré son meilleur trimestre depuis le troisième trimestre de 2016. Le prix des métaux était sous pression en février 2018 et depuis, l'or a continué de se négocier de façon relativement latérale entre 1 300 \$ US et 1 350 \$ US. Les activités étaient causées par une légère dépréciation du dollar américain, une politique monétaire extrêmement laxiste adoptée par la quasi-totalité des principales banques centrales, des tensions géopolitiques et une crainte de potentielles guerres commerciales.

Le prix de l'or a augmenté de 2,6 % au premier trimestre de 2018 et a gagné 33 \$ US par once par rapport au trimestre précédent, clôturant à Londres à 1 324 \$ US par once. Le prix moyen est supérieur à celui du quatrième trimestre de 2017 à 1 329 \$ US par once et est plus élevé de 110 \$ US par rapport à la même période l'an dernier.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018 (T1)	1 355 \$	1 308 \$	1 329 \$	1 324 \$
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060
2014	1 385	1 142	1 266	1 206

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens au premier trimestre de 2018 est de 1 681 \$ l'once, comparativement à 1 621 \$ l'once au quatrième trimestre de 2017. Le prix de l'or a clôturé à 1 707 \$ par once le 31 mars 2018, comparativement à 1 620 \$ au 31 décembre 2017, en raison d'un prix de l'or plus élevé en dollars américains et d'un dollar canadien plus faible. Le dollar canadien était sous pression, en réaction à l'appel à la prudence de la Banque du Canada concernant le marché résidentiel et les négociations de l'ALENA.

Devises

Le dollar canadien a poursuivi son appréciation par rapport au dollar américain en janvier 2018 après que la banque centrale ait haussé le taux journalier à 1,25 %, mais a perdu de la vigueur depuis pour atteindre un creux sur huit mois de 1,31 en mars 2018. Au cours du premier trimestre de 2018, le dollar a perdu presque 3 % par rapport au dollar américain, offrant le pire rendement par rapport aux principales devises. Le dollar canadien a souffert du résultat des négociations de l'ALENA, notamment la dissolution possible de l'entente avec la montée du protectionnisme américain. Le dollar canadien a été affecté également par les écarts entre les taux d'intérêt réels au Canada et aux États-Unis. La valeur du dollar a varié entre 1,3088 et 1,2288, avec une valeur à la clôture le 31 mars 2018 de 1,2894 et une moyenne de 1,2647 pour le premier trimestre de 2018.

En janvier 2018, la Banque du Canada a augmenté son taux journalier de 0,25 % à 1,25 %, et l'a maintenu en mars. La Banque du Canada a également fait une mise en garde quant aux modifications futures de ses politiques, y compris ses préoccupations concernant le marché de l'habitation, la sensibilité de l'économie à des taux plus élevés et à l'augmentation des risques dus au protectionnisme et à l'inflation.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018 (T1)	1,3088	1,2288	1,2647	1,2894
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840
2014	1,1643	1,0614	1,1045	1,1601

Principales informations financières⁽¹⁾

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2018	2017
	\$	\$
Revenues	125 614	17 126
Marge monétaire ⁽²⁾	31 947	17 024
Bénéfice brut	18 717	13 705
Bénéfice d'exploitation	13 099	6 233
Bénéfice net ⁽³⁾	2 310	4 076
Bénéfice net par action de base ⁽³⁾	0,01	0,04
Bénéfice net par action dilué ⁽³⁾	0,01	0,04
Total de l'actif	2 502 233	1 421 569
Total de la dette à long terme	467 483	46 005
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)		
En \$ CA ⁽⁴⁾	1 688	1 620
En \$ US	1 333	1 228
Flux de trésorerie d'exploitation	23 303	12 013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		
De base	157 665	106 543
Dilué	157 695	106 628

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la section *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) Attribuable aux actionnaires d'Osisko.

(4) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers

- Produits records provenant des redevances et des flux de 32,6 millions de dollars (125,6 millions de dollars incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 17,1 millions de dollars en T1 2017;
- Bénéfice brut de 18,7 millions de dollars, comparativement à 13,7 millions de dollars en T1 2017;
- Bénéfice d'exploitation de 13,1 millions de dollars, comparativement à 6,2 millions de dollars au T1 2017;
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 2,3 millions de dollars ou 0,01 \$ par action de base et diluée, comparativement à 4,1 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base et diluée au T1 2017;
- Bénéfice ajusté¹ de 8,9 millions de dollars ou 0,06 \$ par action de base¹, comparativement à 6,6 millions de dollars ou 0,06 \$ par action de base au T1 2017;
- Flux de trésorerie nets records générés par les activités d'exploitation de 23,3 millions de dollars, comparativement à 12,0 millions de dollars au T1 2017.

Les produits ont augmenté en 2018 principalement en raison de l'acquisition du portefeuille d'Orion Mine Finance Group (« Orion ») le 31 juillet 2017.

Le bénéfice brut a atteint 18,7 millions de dollars au premier trimestre de 2018, comparativement à 6,2 millions de dollars au premier trimestre de 2017, en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes et un épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts plus élevés. Le coût des ventes est passé de 0,1 million de dollars à 93,7 millions de dollars, principalement en raison des ententes d'écoulement acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs de métaux précieux d'Orion. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La charge d'amortissement a augmenté principalement du fait des actifs en production acquis en 2017 qui sont amortis selon la méthode des unités de production.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation au premier trimestre de 2018 par rapport à la même période en 2017 découle principalement d'un bénéfice brut plus élevé, de charges générales et administratives (« G&A ») moins élevées et de frais de développement des affaires moins élevés. La diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires est principalement attribuable au recouvrement de rémunération fondée sur des actions relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 31 mars 2018, comparativement à une augmentation du prix de l'action à la même période en 2017.

La diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko au premier trimestre de 2018 est avant tout le résultat de charges financières plus élevées à 5,7 millions de dollars (qui sont reliées aux débentures convertibles de 300,0 millions de dollars émises en novembre 2017 et à l'encours de la facilité de crédit renouvelable au cours du trimestre, dont une partie avait été utilisée pour financer l'acquisition du portefeuille d'Orion en juillet 2017) et d'autres pertes nettes de 2,6 millions de dollars dans des actifs financiers (comparativement à d'autres gains nets de 2,0 millions de dollars au premier trimestre de 2017).

Le bénéfice ajusté s'élève à 8,9 millions de dollars au premier trimestre de 2018 comparativement à 6,6 millions de dollars au premier trimestre de 2017, en raison d'une augmentation du bénéfice brut, d'une diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires et de l'impact positif de la réévaluation des monnaies, en partie contrebalancés par des charges financières plus élevées.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont atteint une valeur trimestrielle record au premier trimestre de 2018 de 23,3 millions de dollars, comparativement à 12,0 millions de dollars au premier trimestre de 2017, en raison d'un bénéfice brut plus élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts, en partie contrebalancé par des charges financières payées plus élevées.

¹ « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

État consolidé des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois mois terminés les 31 mars 2018 et 2017 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2018	2017
		\$	\$
Produits	(a)	125 614	17 126
Coût des ventes	(b)	(93 667)	(102)
Épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	(c)	(13 230)	(3 319)
Bénéfice brut	(d)	18 717	13 705
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(4 382)	(5 651)
Développement des affaires	(f)	(1 192)	(1 779)
Exploration et évaluation, déduction faite des crédits d'impôt		(44)	(42)
Bénéfice d'exploitation		13 099	6 233
Autres charges nettes	(g)	(8 933)	(512)
Bénéfice avant les impôts sur le résultat		4 166	5 721
Charge d'impôts sur le résultat	(h)	(1 856)	(1 721)
Bénéfice net		2 310	4 000
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :			
Actionnaires d'Osisko		2 310	4 076
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(76)
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires d'Osisko			
De base		0,01	0,04
Dilué		0,01	0,04

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 31 mars					
	2018			2017		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 688	63 375	106 953	1 620	9 417	15 402
Argent vendu	21	499 362	10 564	24	8 100	160
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	132	26 066	3 450	-	-	-
Autres (payés en espèces)	-	-	4 647	-	-	44
			125 614			15 606

(i) Les diamants sont vendus par un agent pour Osisko.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. L'augmentation importante observée au premier trimestre de 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.
- (c) Les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. L'augmentation importante observée au premier trimestre de 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.

- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2018	2017
	\$	\$
<u>Droits de redevances</u>		
Produits	23 944	16 616
Coût des ventes	(32)	(22)
Marge monétaire	23 912	15 594
Épuisement	(6 637)	(3 163)
	17 275	13 431
<u>Droits de flux</u>		
Produits	8 641	510
Coût des ventes	(3 031)	(80)
Marge monétaire	5 610	430
Épuisement	(4 806)	(156)
	804	274
<u>Droits d'ententes d'écoulement</u>		
Produits	93 029	-
Coût des ventes	(90 604)	-
Marge monétaire	2 425	-
Épuisement	(1 787)	-
	638	-
Total – Bénéfice brut	18 717	13 705

- (e) Au cours du premier trimestre de 2018, les charges G&A ont diminué à 4,4 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,5 million de dollars), comparativement à 5,7 millions de dollars pour le premier trimestre de 2017 (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,5 million de dollars). La diminution est principalement attribuable au recouvrement de rémunération fondée sur des actions de 0,1 million de dollars relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 31 mars 2018, comparativement à une charge de 1,6 million de dollars au premier trimestre de 2017.
- (f) Au cours du premier trimestre de 2018, les frais de développement des affaires ont diminué à 1,2 million de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,8 million de dollars), comparativement à 1,8 million de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,5 million de dollars) pour le premier trimestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 31 mars 2018.
- (g) Les autres charges nettes de 8,9 millions de dollars au premier trimestre de 2018 comprennent des charges financières de 6,6 millions de dollars, une perte nette sur placement de 2,6 millions de dollars et un montant de 1,4 million de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancés par un produit d'intérêt de 1,5 million de dollars.
- Les autres charges nettes de 0,5 million de dollars au premier trimestre de 2017 comprenaient une perte de change de 1,4 million de dollars, un montant de 1,4 million de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et des charges financières de 0,9 million de dollars, en partie contrebalancés par un gain net sur placements de 2,0 millions de dollars et des produits d'intérêts de 1,3 million de dollars.
- (h) Le taux d'imposition effectif au premier trimestre de 2018 est de 44,6 % comparativement à 30,1 % au premier trimestre de 2017. Le taux d'imposition statutaire est de 26,7 % pour 2018 et de 26,8 % pour 2017. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Au premier trimestre de 2018, un montant de 0,2 million de dollars est relié à des impôts en espèces sur des redevances gagnées à l'étranger. Pour le premier trimestre de 2017, la charge d'impôts sur le résultat se rapportait uniquement aux impôts sur le résultat différés.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 31 mars 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 332,6 millions de dollars comparativement à 333,7 millions de dollars au 31 décembre 2017. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital au premier trimestre de 2018 sont expliquées à la section *Flux de trésorerie*.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 350,0 millions de dollars (en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars, pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 450,0 millions de dollars) au 31 mars 2018, dont un montant de 149,7 millions de dollars (selon le taux de change quotidien de la Banque du Canada en vigueur le 31 mars 2018) a été prélevé en deux tranches : 62,0 millions de dollars à un taux d'intérêt effectif de 3,37 % et 68,0 millions de dollars US (87,7 millions de dollars) à un taux d'intérêt effectif de 3,12 %, incluant les marges applicables. La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement de la Société, et rencontrent certaines exigences non financières. Au 31 mars 2018, tous les ratios et toutes les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Exploitation	24 462	13 021
Éléments du fonds de roulement	(1 159)	(1 008)
Activités d'exploitation	23 303	12 013
Activités d'investissement	2 555	(82 537)
Activités de financement	(28 331)	(3 743)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 385	(1 415)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 088)	(75 682)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	333 705	499 249
Flux de trésorerie à la fin de la période	332 617	423 567

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au premier trimestre de 2018 se sont élevés à 23,3 millions de dollars, comparativement à 12,0 millions de dollars au premier trimestre de 2017.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont augmenté en 2018 en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes plus élevé et des intérêts payés sur la dette à long terme.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 2,6 millions de dollars au premier trimestre de 2018, comparativement aux flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 82,5 millions de dollars au premier trimestre de 2017.

Au cours du premier trimestre de 2018, Osisko a investi 13,6 millions de dollars en placements, 10,0 millions de dollars en droits de redevances et 0,5 million de dollars en placements temporaires. Les produits générés sur la cession de placements sont de 25,6 millions de dollars, en raison principalement du dépôt de ses actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour une contrepartie en espèces de 1,80 \$ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation ont généré 1,1 million de dollars puisque la Société a reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Au cours du premier trimestre de 2017, Osisko avait investi 62,8 millions de dollars en placements, 42,9 millions de dollars en droits de redevances et de flux, incluant 42,7 millions de dollars pour acquérir un flux argentifère sur la mine Gibraltar (incluant les coûts de transaction et nets de la juste valeur des bons de souscription reçus dans le cadre de la transaction), et avait accru ses placements temporaires de 0,5 million de dollars. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 22,5 millions de dollars et les activités d'exploration et d'évaluation avaient généré 1,2 million de dollars puisque la Société avait reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux.

Activités de financement

Au cours du premier trimestre de 2018, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 28,3 millions de dollars, comparativement à 3,7 millions de dollars au premier trimestre de 2017.

Au cours du premier trimestre de 2018, la Société a versé 20,3 millions de dollars dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour acquérir et annuler un total de 1 607 099 actions ordinaires attendu que la direction d'Osisko a jugé que les actions ordinaires d'Osisko étaient sous-évaluées. La Société a aussi versé 7,5 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires.

Au cours du premier trimestre de 2017, la Société avait versé 4,1 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et 1,8 million de dollars en vertu du programme de rachat d'actions 2016. Ces débours avaient été en partie contrebalancés par des investissements de la part des participations ne donnant pas le contrôle dans Mines Coulon inc., augmentant ainsi les liquidités de 1,3 million de dollars, et par la levée d'options d'achat d'actions et le régime d'achat d'actions qui avaient généré 0,9 million de dollars.

Le tableau suivant résume les financements complétés depuis la création de Redevances Aurifères Osisko ltée :

	Nombre d'actions/ d'unités	Prix (\$)	Produit brut (000 \$)	Produit net (000 \$)
2018				
Levée d'options de remplacement ^(vi)	2 710	13,93	38	38
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	8 389	14,50	76	76
Total	11 099		114	114
2017				
Financement par voie de prise ferme – débentures convertibles ⁽ⁱ⁾	S. o.	S. o.	300 000	288 476
Placement privé ⁽ⁱⁱ⁾	19 272 820	14,27	275 000	261 060
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	S. o.	S. o.	147 323	147 323
Levée d'options d'achat d'actions	43 970	14,21	625	625
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	190 471	11,28	2 148	2 148
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	15 426	15,04	233	233
Total	19 522 687		725 329	699 865
2016				
Débeture convertible ⁽ⁱⁱⁱ⁾	S. o.	S. o.	50 000	49 225
Émission d'unités (financement par voie de prise ferme) ^(iv)	11 431 000	15,10	172 608	164 543
Levée d'options d'achat d'actions	12 335	15,22	188	188
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	505 756	9,50	4 806	4 806
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	21 762	15,27	332	332
Total	11 970 853		227 934	219 094
2015				
Émission de bons de souscription spéciaux ^(v)	10 960 000	18,25	200 020	189 158
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	750 837	6,51	4 887	4 887
Total	11 710 837		204 907	194 045
2014 – à compter du 16 juin				
Placements privés ^(vii)	2 794 411	15,03	42 000	39 173
	2 794 411		42 000	39 173
Produit cumulé en trésorerie			1 200 284	1 152 291

- (i) Le 3 novembre 2017, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang pour un produit net de 288,5 millions de dollars. Les débentures portent intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année à compter du 30 juin 2018. Les débentures sont convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2022 et pourront être rachetées par Osisko, dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2020.
- (ii) Le 31 juillet 2017, Osisko a clos un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ pour financer une partie du prix d'acquisition du portefeuille d'Orion. Au total, 18 887 363 actions ordinaires ont été émises à

un prix de 14,56 \$ par action ordinaire plus d'un paiement d'engagement de capital de 7 % payable partiellement en actions (2 %, soit 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 %, soit 13,8 millions de dollars). En outre, Osisko a prélevé 118 millions de dollars US (147,3 millions de dollars en fonction du taux de change quotidien publié par la Banque du Canada pour le 31 juillet 2017) de sa facilité de crédit renouvelable auprès de la Banque Nationale du Canada et de la Banque de Montréal.

- (iii) Le 12 février 2016, Osisko a clôturé une débenture convertible avec Investissement Québec, venant à échéance en février 2021 et portant intérêt à un taux annuel de 4 % payable trimestriellement. La débenture est convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la Société au prix de 19,08 \$ en tout temps pendant le terme de la débenture.
- (iv) Le 26 février 2016, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme visant 11 431 000 unités, incluant l'exercice en totalité de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, au prix de 15,10 \$ par unité, pour un produit brut totalisant 172,6 millions de dollars (produit net de 164,5 millions de dollars).
- (v) Le 5 mars 2015, les bons de souscription spéciaux ont été convertis en 10 960 000 actions ordinaires et en 5 480 000 bons de souscription pouvant être levés au prix de 36,50 \$ pendant une période de sept ans.
- (vi) À la date de l'acquisition de Virginia, les options d'achat d'actions de Virginia ont été converties en options de remplacement d'Osisko selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires (0,92 option de remplacement pour chaque option d'achat d'action de Virginia).
- (vii) Le 17 novembre 2014, Osisko a clôturé deux placements privés dans le cadre desquels Osisko a émis un total de 2 794 411 actions ordinaires à la Caisse de dépôt et placement du Québec et au Fonds de solidarité F.T.Q. au prix de 15,03 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 42,0 millions de dollars.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2018	2017				2016		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Équivalent d'onces d'or	20 036	20 990	16 664	10 863	10 416	8 964	10 102	9 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie	332 617	333 705	108 902	348 642	423 567	499 249	392 717	424 491
Placements temporaires	500	-	1 447	1 547	2 547	2 100	100	100
Fonds de roulement	325 206	324 101	113 689	329 927	419 325	494 882	389 074	421 443
Total de l'actif	2 502 233	2 516 343	2 320 930	1 438 511	1 421 569	1 416 304	1 399 012	1 354 799
Total de la dette à long terme	467 483	464 308	193 738	46 236	46 005	45 780	45 552	45 328
Capitaux propres	1 878 405	1 894 405	1 931 759	1 218 302	1 218 717	1 214 304	1 200 734	1 162 225
Produits	125 614	109 552	68 179	18 359	17 126	13 709	17 570	15 792
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	23 303	21 523	1 094	14 082	12 013	12 782	14 978	15 864
Dépréciation de la redevance	-	(65 415)	-	-	-	-	-	-
Éléonore après impôt	-	(65 415)	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko	2 310	(64 348)	6 728	11 043	4 076	8 679	17 757	15 737
Bénéfice net (perte nette) par action de base	0,01	(0,41)	0,05	0,10	0,04	0,08	0,17	0,15
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	157 665	157 256	140 605	106 656	106 543	106 612	106 564	106 374
- Dilué	157 695	157 256	140 837	106 771	106 628	106 675	106 757	106 570
Cours des actions à la clôture au TSX ⁽²⁾	12,44	14,52	16,10	16,85	14,78	13,09	14,36	16,89
Cours des actions à la clôture au NYSE ⁽³⁾	9,67	11,56	12,91	12,22	11,10	9,72	10,94	s.o.
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX ⁽⁴⁾								
OR.WT	1,50	2,40	2,80	2,75	2,80	2,75	3,42	3,08
OR.WT.A	0,61	1,41	2,45	2,65	2,20	2,25	2,70	3,75
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 329	1 275	1 278	1 257	1 219	1 222	1 335	1 260
Taux de change à la clôture ⁽⁵⁾ (\$ US/\$ CA)	1,2894	1,2713	1,2480	1,3449	1,3322	1,3427	1,3117	1,3009

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au TSX le 16 juin 2014.

(3) En dollars US. Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au NYSE le 6 juillet 2016. Le prix à l'ouverture des marchés le 6 juillet 2016 était de 13,35 \$ US.

(4) Les transactions sur les bons de souscription d'Osisko ont débuté le 5 mars 2015 et le 26 février 2016.

(5) Taux quotidien à la Banque du Canada en 2017 et en 2018 (taux à midi de la Banque du Canada en 2016).

Au cours du troisième trimestre de 2017, Osisko a acquis le portefeuille d'Orion pour un prix total d'acquisition de 1,1 milliard de dollars, incluant 621,4 millions de dollars versés en espèces, déduction faite de la trésorerie acquise, dont 228,9 millions de dollars ont été payés à même le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'Osisko. Le solde de la partie en espèces a été payé par l'entremise d'un financement par capitaux propres et de la facilité de crédit. Au quatrième trimestre de 2017, la Société a émis des débentures convertibles non garanties de premier rang dont le produit net s'élève à 288,5 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) du droit de redevance NSR sur la mine Éléonore.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement de métaux précieux pour 2018 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, celles pour la mine Éléonore, publiées par Goldcorp, celles pour la mine Renard, publiées par Stornoway, celles pour la mine Brucejack, publiées par Pretium et celles pour la mine Island Gold, publiées par Alamos. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour la mine Sasa et la mine Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Les onces d'équivalent d'or attribuables pour 2018 sont estimées entre 77 500 et 82 500. Pour les objectifs de 2018, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en onces d'équivalent d'or à partir d'un prix des matières premières de 1 300 \$ US par once d'or, de 18 \$ US par once d'argent et de 110 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard et d'un taux de change (\$ CA/\$ US) de 1,25.

Transactions entre parties liées

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2018, un montant de 1 280 000 \$ (990 000 \$ pour les trois mois terminés le 31 mars 2017) a été facturé par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux, y compris un montant de 460 000 \$ (504 000 \$ pour les trois mois terminés le 31 mars 2017) comptabilisé comme réduction des charges générales et administratives et un montant de 820 000 \$ (486 000 \$ pour les trois mois terminés le 31 mars 2017) comptabilisé comme réduction des frais de développement des affaires à l'état consolidé des résultats.

Un montant de 1 269 000 \$ (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les comptes débiteurs au 31 mars 2018 (1 245 000 \$ au 31 décembre 2017).

Obligations contractuelles et engagements

Le tableau suivant résume les principaux engagements à payer pour l'or, l'argent et les diamants pour lesquels Osisko a des droits contractuels à la suite d'ententes d'acquisition de métaux précieux et de diamants :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée (onces ou %)			Par once/carat Paiement en espèces (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar flux ^{(1),(7)}	142 454	694 000		400 \$	4 \$		40 ans	25 nov. 2015
Back Forty flux	18,5 % ⁽⁷⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max) Selon la période de cotation	4 \$		Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Brucejack écoulement	50 %						Jusqu'à la livraison de 7 067 000 onces Au ⁽⁸⁾	21 sept. 2015
Brucejack flux ⁽²⁾	4 %	4 %		400 \$	4 \$		Jusqu'à la livraison de 7 067 000 onces Au ⁽⁸⁾	21 sept. 2015
Mantos flux ⁽³⁾		100 %			25 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	11 sept. 2015
Renard flux ⁽⁴⁾			9,6 %			50 \$	40 ans	8 juillet 2014
Sasa flux ⁽⁵⁾⁾		100 %			5 \$		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar flux ⁽⁶⁾		100 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

- (1) Flux de 4,22 % de la production d'or et 62,5 % de la production d'argent jusqu'à la production maximale. Assujetti à de multiples options de rachat : 50 % pour 31,3 millions de dollars US et 34,4 millions de dollars US respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires du début de la production, qui est présentement prévu pour le deuxième semestre de 2018. Indexation du prix relativement à l'inflation de 1 % après le 2^e anniversaire.
- (2) Flux sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : au 31 décembre 2018, rachat pour la somme de 119 millions de dollars US ou réduction du flux à 1,5 % pour la somme de 75 millions de dollars US; au 31 décembre 2019, rachat pour la somme de 136 millions de dollars US ou réduction du flux à 2 % pour la somme de 75 millions de dollars US. Si les options de rachat ou de réduction ne sont pas exercées d'ici le 31 décembre 2019, un paiement de 10 millions de dollars US sera exigible et le flux sera de 4 %.
- (3) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 30 %.
- (4) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans.
- (5) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
- (6) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. L'argent pour lequel une livraison a été faite après le 1^{er} janvier 2017 est assujetti au flux.
- (7) Le flux d'argent a été acquis dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'Orion. Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (8) L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces d'or affiné, dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL (déduction faite des onces livrées conformément à l'entente de flux de Brucejack).

Flux aurifère Back Forty (Aquila Resources Inc.)

En novembre 2017, OBL a acquis un flux d'or sur le projet Back Forty. OBL versera un dépôt initial en espèces échelonné à Aquila d'une valeur pouvant atteindre un total de 55,0 millions de dollars US pour le flux d'or, et fera des paiements continus équivalant à 30 % du prix au comptant de l'or, jusqu'à un maximum de 600 \$ US par once. Le flux d'or s'applique à 18,5 % de l'or affiné issu du projet, jusqu'à ce que 105 000 onces d'or aient été livrées, puis à 9,25 % de l'or affiné pour le reste de la durée de vie de la mine. Le dépôt sera payé en quatre versements dont le premier d'un montant de 7,5 millions de dollars a été réalisé en novembre 2017.

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 31 mars 2018, les paiements minimums résiduels en vertu de ces contrats de location étaient d'environ 13,7 millions de dollars répartis sur les années se terminant le 31 mars comme suit :

	\$ (en milliers de dollars)
2019	1 234
2020	1 305
2021	1 213
2022	1 120
2023-2029	8 840
	<u>13 712</u>

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

Données sur les actions en circulation

Au 3 mai 2018, 156 213 783 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 3 609 780 options d'achat d'actions et 11 195 500 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

Événements postérieurs au 31 mars 2018

Victoria Gold Corp.

Le 13 avril 2018, Osisko a clôturé la transaction de financement précédemment annoncée de 148,0 millions de dollars avec Victoria Gold Corp (« Victoria »), en vertu de laquelle Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % du NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch (la « propriété »), qui abrite le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada, et a souscrit à un placement privé de 100,0 millions d'actions ordinaires de Victoria à un prix de 0,50 \$ par action ordinaire.

Dans le cadre de la transaction, Osisko a acquis une redevance de 5 % NSR sur tous les métaux et minéraux produits par la propriété, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné aient été livrées à Osisko, et une redevance de 3 % NSR par la suite. Le coût d'acquisition de la redevance est d'un montant total de 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 49,0 millions de dollars a été versé à la clôture de la transaction et un deuxième versement de 49,0 millions de dollars sera effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées octroyées par Orion Mine Finance Group (ou à une tierce partie).

Facilité de crédit renouvelable

Le 16 avril 2018, Osisko a remboursé 32,0 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable à partir des liquidités disponibles.

Dividendes

Le 3 mai 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 16 juillet 2018 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 juin 2018.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait s'assurer soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »). Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez vous référer à la section *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (l'« Exchange Act »), est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois mois terminés le 31 mars 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois mois terminés le 31 mars 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois mois terminés le 31 mars 2018 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption de nouvelles normes comptables (présentée ci-dessous) et de la présentation des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires qui sont maintenant présentés après déduction des coûts récupérés des entreprises associées, lesquels étaient auparavant présentés sur une ligne séparée aux états consolidés des résultats (coûts récupérés d'entreprises associées). Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités le 3 mai 2018.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans les notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois mois terminés le 31 mars 2018 (pour la nouvelle convention comptable sur la comptabilisation des produits, laquelle est aussi présentée ci-dessous), tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients (« IFRS 15 »)

IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits* et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective et, comme telle, a révisé sa politique de comptabilisation des produits en vertu des exigences de l'IFRS 15. La direction est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Convention comptable - comptabilisation des produits

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et les produits issus directement des conventions de redevances, de flux et autres intérêts.

Pour les conventions de redevances et de flux payées en nature et pour les ententes d'écoulement, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les conventions de redevances et de flux payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépendra de la convention en question.

Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des conventions de redevances, de flux et autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure

d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et paiements d'avance (« IFRIC 22 »)

IFRIC 22 concerne les transactions en monnaie étrangère ou des parties de transactions lorsqu'il y a une contrepartie qui est libellée ou fixée dans une monnaie étrangère et lorsque l'entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire relativement à cette contrepartie, précédemment à la comptabilisation de l'actif, de la charge ou du produit connexe. La date de la transaction, aux fins de la détermination du taux de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire. Si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements et des encaissements. Au 1er janvier 2018, la Société a adopté l'IFRIC 22 de façon rétrospective et est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, il n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois mois terminés le 31 mars 2018, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « *bénéfice ajusté* » et le « *bénéfice ajusté par action de base* » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « bénéfice ajusté » est défini comme le « bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko » moins certains éléments : le « gain (la perte) de change », les « charges de dépréciation », les « gains (les pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation », la « radiation d'immobilisations corporelles », le « gain latent (perte latente) sur placements », la « dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées », la « quote-part du résultat net d'entreprises associées », la « charge d'impôts sur le résultat différés » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le « bénéfice ajusté » par le « nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation » pour la période.

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2018	2017
(en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko	2 310	4 076
Ajustements :		
Perte de change	898	1 415
Perte latente (gain latent) sur placements	2 581	(2 024)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	1 397	1 445
Charge d'impôts sur le résultat différés	1 667	1 721
Bénéfice ajusté	8 853	6 633
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	157 665	106 543
Bénéfice ajusté par action de base	0,06	0,06

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et d'autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, la réalisation des avantages qui devraient découler des investissements et des transactions d'Osisko et les onces d'équivalent d'or attribuables à Osisko qui sont estimées à être reçues en 2018. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont régies par le Industry Guide 7 (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes de la SEC. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon les normes de la SEC et de façon générale, les sociétés américaines n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujetties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen

Président du conseil et chef de la direction

3 mai 2018

(signé) Elif Lévesque

Elif Lévesque

Vice-présidente, finances et chef de la direction financière

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
Victor H. Bradley
John Burzynski
Pierre D. Chenard
Christopher C. Curfman
André Gaumond
Pierre Labbé
Oskar Lewnowski
Charles E. Page
Jacques Perron

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Bryan A. Coates, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction financière
Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Vincent Metcalfe, vice-président, relations aux investisseurs
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif

Personne qualifiée (au sens du règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$ / date d'échéance : 5 mars 2022)
OR.WT.A (prix de levée : 19,08 \$ / date d'échéance : 25 février 2019)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$ / date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Conseillers juridiques

Bennett Jones LLP
Lavery, de Billy LLP
Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison LLP